



LE CANARD

DES TERRITORIAUX



UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES

MARS 2012

« Mars qui rit malgré les averses prépare en secret le Printemps ».
Théophile GAUTIER (1811 - 1872)

Sous les couleurs de l'

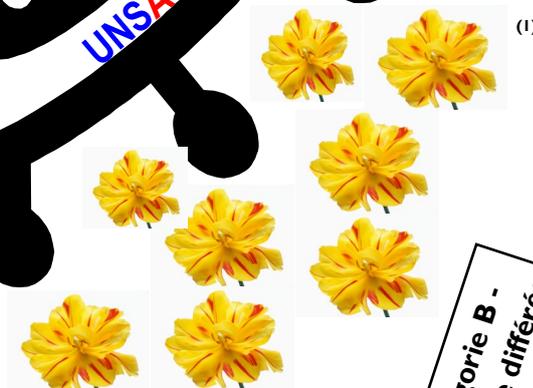


MARS attaque... la rigueur hivernale

Holà !
Ça va bien...
sur Terre ???



**L'UNSA CONFIRME
SA POSITION HOSTILE AUX
PROJETS DU GOUVERNEMENT !!!**



Journée de carence

Catégorie B -
Réforme différée



TVA sociale

(1) Fleurs de printemps



Maladie - Journée de carence - Instauration - Suite du « feuilleton »...



La loi n°2011-1977 du 27 décembre 2011 de finances pour 2012 a été publiée au JO du 29 décembre. L'article 105 de cette loi instaure une « **journée de carence** » en cas de maladie pour les fonctionnaires qui ne percevront pas leur rémunération au titre du premier jour de ce congé (mesure non applicable pour les congés de longue maladie, les congés de longue durée et les congés pour accident de service). Position de l'**UNSA** : c'est **honteux** !!!!

Une **circulaire** de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (**DGAFP**) du 24 février 2012 précise les **modalités d'application** de ladite mesure législative : une **fiche technique statutaire** intitulée « Congés de maladie - Journée de carence » en ligne sur notre site Internet dans la rubrique « *Repères statutaires* », **synthétise** ces modalités d'application.

L'**UNSA** Territoriaux rappelle son **opposition à cette mesure décidée unilatéralement** par les parlementaires et sans aucune consultation préalable, tant des organisations syndicales que des instances consultatives de la Fonction Publique !

D'ailleurs l'**UNSA** a saisi à cet effet le **Conseil Constitutionnel**...

ASA - Fêtes religieuses des différentes confessions - Année 2012



Une **circulaire du ministre de la Fonction Publique du 10 février 2012** rappelle que, sous réserve des nécessités de service, les chefs de service peuvent accorder aux agents qui désirent participer aux cérémonies célébrées à l'occasion des principales fêtes propres à leur confession religieuse, les autorisations d'absence nécessaires.

Cette circulaire est disponible en ligne à l'adresse suivante : www.circulaire.legifrance.gouv.fr / Rechercher une circulaire / Date ou période / Date de signature : 10/02/2012 / Rechercher / Circulaire relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions / Consulter.

Possibilité de recevoir par mail le Canard des Territoriaux



Nos adhérents qui le souhaitent auront la possibilité de recevoir par mail la prochaine édition du Canard des Territoriaux (Cf. *feuille papier annexée à ce Canard*).

Ce message déjà diffusé dans notre édition de février 2012 a donné lieu à de **nombreuses réponses d'adhérents intéressés** : c'est la raison pour laquelle nous réitérons notre proposition.

Nous tenons à préciser que, par application du principe de confidentialité des données informatiques imposé par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), cet envoi par mail sera effectué dans un **strict respect de l'anonymat des données personnelles** (e-mails) que vous nous communiquerez.



Faites un geste pour l'environnement
Après avoir lu notre journal, ne le jetez pas !
Faites en profiter un(e) de vos collègues !!!

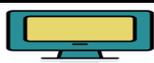
Catégorie B : « Réforme » ou « Arlésienne » ???

Nous sommes à l'heure actuelle **sans nouvelles du projet de décret** de refonte du cadre d'emplois des **rédacteurs territoriaux**, pourtant approuvé lors de la dernière Assemblée plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) le 21 décembre 2011...

Par ailleurs de récents contacts nous permettent d'affirmer qu'une **rétroactivité** au 1^{er} janvier 2012 n'est **plus d'actualité** - Position de l'**UNSA** : de qui se moque-t-on ???

En outre nous allons interpeller Monsieur le ministre de la Fonction Publique quant à l'**avenir** de la réforme des cadres B de la **filière médico-sociale** (assistants territoriaux socio-éducatifs / éducateurs territoriaux de jeunes enfants / moniteurs-éducateurs territoriaux / et infirmiers territoriaux) qui n'ont aucunement vocation à devenir les « **oubliés** » de ladite « réforme » pouvant désormais être qualifiée d'« **Arlésienne** » (c'est-à-dire constituant le sujet principal d'une intrigue mais que l'on ne voit jamais...).

Site Internet de l'UD67 - Fiches techniques statutaires



<http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

Notre site Internet vous permet de consulter des **fiches techniques statutaires** en ligne dans la rubrique « *Repères statutaires* ».

Ces documents (élaborés au fil de l'actualité ou des questions qui nous posées) se veulent une **synthèse à la fois précise et simple** sur tel ou tel point statutaire ; ils sont ainsi rédigés dans un langage accessible à tous, et **peuvent être clarifiés ou approfondis** sur simple appel téléphonique (03 88 24 11 09) ou par contact mail (unsa67@orange.fr).

A l'heure actuelle sont disponibles les fiches suivantes :

- Action sociale ;
- Agents momentanément privés d'emploi ;
- Congé bonifié Outre-mer ;
- Congé et allocation de solidarité familiale ;
- Congés de maladie - Congés annuels - Report automatique ;
- **Congés de maladie - Journée de carence ;**
- Décharge de service pour activité syndicale ;
- Droit de grève ;
- Heures supplémentaires - Tout savoir ;
- Recrutement - Mobilité ;
- Régime indemnitaire :
 - ⇒ Principes juridiques généraux ;
 - ⇒ Lexique ;
 - ⇒ Catégories C / B / A ;
- Rémunération :
 - ⇒ Eléments de la rémunération ;
 - ⇒ Eléments pratiques chiffrés ;
 - ↳ A signaler que des **liens** permettent un **accès direct aux textes juridiques cités** (ex : barème A / barème B / NBI : liste des fonctions y ouvrant droit / etc.) ;
- Titularisation en catégorie C - Droit privé - Reprise d'ancienneté.

Prochains concours et examens



Concours de conservateurs territoriaux de bibliothèques

(Centre National de la Fonction Publique Territoriale : CNFPT) : **Préinscription : du 27 février au 23 mars 2012**

Concours d'accès au grade de technicien principal de 2^e classe

(Centre de Gestion du Bas-Rhin) : **Préinscription : du 13 mars au 18 avril 2012**

Nous souhaitons la bienvenue à notre collègue au Conseil Général

Nous avons le plaisir de vous annoncer que

Madame Valérie EHRHARD,
Service PAT/DIMG/Unité Comptable,

sera courant mars 2012 votre interlocutrice privilégiée à la section
UNSA Territoriaux au sein du Conseil Général du Bas-Rhin.
(Contact : unsa67@orange.fr)

En MARS...

le **PRINTEMPS** est en embuscade

sous les couleurs de l' **UNSA** !!!



**L'ARDEUR DE L'UNSA
FERA FONDRE LA NEIGE**

COMITE DE REDACTION

Responsable de la publication :
Sylvie WEISSLER

Rédacteurs :
Sylvie WEISSLER
Roland SIFFERMANN
Claude MARTINET



BULLETIN D'ADHESION à retourner à : UD 67 UNSA TERRITORIAUX
19 rue des Vignes 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN



NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable : E-mail :

Collectivité employeur :

Souhaite adhérer à l'UNSA Territoriaux à compter du :

Signature

N'oubliez pas : **66%** du montant de la cotisation syndicale est déductible des impôts sur le revenu.

Pour nous contacter :

UNSA TERRITORIAUX – UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN
19, rue des Vignes - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Internet UD 67: <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

E-mail UD 67: unsa67@orange.fr

Fédération UNSA Territoriaux Internet : <http://territoriaux.unsa.org/>

Facebook : Bas-Rhin Unsa Territoriaux (Unsa Territoriaux du Bas-Rhin)

Permanences téléphoniques:

☎ : 03-88-24-11-09 📠 : 03-88-24-19-83

lundi mardi mercredi jeudi de 8 h 30 à 17 h 00

vendredi de 8 h 30 à 16 h 00